



MUNICIPALITE

PREAVIS N° 15/2021 AU CONSEIL COMMUNAL

Comptes communaux de l'exercice 2020

Séances de la commission de gestion

Mardi 11 et mercredi 12 mai 2021	Salle du Conseil communal
Mercredi 19 mai 2021	Aula du Clos

Vevey, le 10 mai 2021

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Préambule

Selon l'article 93 c) de la loi du 28 février 1956 sur les communes « le rapport de la Municipalité sur la gestion, les comptes arrêtés au 31 décembre précédent, accompagnés cas échéant du rapport-attestation du réviseur, sont remis au Conseil communal au plus tard le 31 mai de chaque année et renvoyés à l'examen de la commission de gestion ».

Cette disposition est reprise à l'art. 131 ch. 1 du règlement du Conseil communal.

La Municipalité a l'avantage de vous soumettre les comptes 2020 de la Ville.

Résultats des comptes de l'exercice 2020

Résumé en quelques chiffres

Les résultats des comptes de l'exercice 2020 peuvent être résumés en quelques chiffres clés comme suit :

▪ Déficit selon budget, y compris les crédits supplémentaires :	CHF	8'763'900.—
▪ Déficit des comptes :	CHF	7'283'112.60
▪ Autofinancement :	CHF	3'201'496.—
▪ Dépenses nettes d'investissement :	CHF	3'594'197.06
▪ Taux d'autofinancement :		89.1%
▪ Dette brute	CHF	202'912'500.—
▪ Disponibilités (trésorerie)	CHF	13'405'377.62
▪ Découvert au bilan	CHF	23'254'898.08

Compte de fonctionnement

Le budget de fonctionnement 2020, augmenté des crédits supplémentaires, accordés par le Conseil communal, présentait un excédent de charges de CHF 8'763'900.—.

Aujourd'hui, le compte d'exploitation de l'exercice 2020 boucle avec un résultat qui est plus favorable que celui du budget puisque les comptes présentent un déficit de CHF 7'283'112.60.

L'amélioration par rapport aux prévisions budgétaires s'élève à CHF 1'480'787.40. Celle-ci est due aux économies réalisées sur les charges (CHF 4'398'254.— ou – 2.72%) déduction faite de la diminution des revenus (CHF 2'917'467.— ou – 1.91%).

Les explications utiles sur les variations enregistrées entre d'une part, les comptes et le budget et d'autre part, les comptes 2020 et ceux de 2019 sont données dans la suite de ce document.

La situation du budget et des comptes 2020 peut être résumée comme suit :

		<u>Charges</u>		<u>Revenus</u>
- Budget 2020	CHF	157'997'000.—	CHF	152'752'100.—
- Crédits supplémentaires	CHF	3'519'000.—		
- Excédent de charges			<u>CHF</u>	<u>8'763'900.—</u>
- Comptes 2020	CHF	157'117'745.74	CHF	149'834'633.14
- Excédent de charges			<u>CHF</u>	<u>7'283'112.60</u>
- Amélioration par rapport au budget		CHF	<u>1'480'787.40</u>	

Les crédits supplémentaires au budget 2020 accordés par le Conseil communal ont été les suivants :

- préavis n° 10/2020, décision du Conseil communal du 14 mai 2020 : Soutien communal en relation avec la pandémie Covid-19 : CHF 700'000.— au total ;
- préavis n° 21/2020, décision du Conseil communal du 12 novembre 2020 : BienWenue : des bons d'achat pour soutenir l'économie locale : CHF 211'500.— ;
- préavis n° 26/2020, décision du Conseil communal du 3 décembre 2020 : Soutien communal en relation avec la pandémie Covid-19 : CHF 2'000'000.— ;
- préavis n° 07/2021, décision du Conseil communal du 18 mars 2021 : crédits supplémentaires pour un montant total de CHF 607'500.— (arrondi).

Autofinancement

L'autofinancement dégagé par le compte de fonctionnement s'élève à CHF 3'201'496.—, contre une prévision budgétaire à CHF 1'477'700.—.

L'autofinancement moyen pour la période 2013 – 2020 s'élève à CHF 7'559'227.— selon le tableau annexé au présent préavis. L'objectif fixé par la Municipalité (6 mio au minimum) est ainsi atteint pour la période considérée.

Rappelons que l'autofinancement, que l'on peut également appeler « Cash-flow », correspond au surplus de liquidités à la fin d'un exercice comptable. Autrement dit, l'autofinancement représente ce qui reste en caisse une fois que toutes les charges de fonctionnement (salaires, subventions, intérêts, participations à des charges cantonales, frais d'entretien, etc.) ont été payées avec les recettes courantes (impôts, subventions, produits du patrimoine, taxes, émoluments, etc.).

L'autofinancement est destiné à financer tout ou partie des investissements (plus l'autofinancement est important et plus le recours à l'emprunt est réduit proportionnellement), à rembourser des emprunts (amortissements financiers) ou à constituer des réserves de trésorerie sous forme de placements.

Dépenses d'investissement

Les dépenses brutes d'investissement pour l'exercice 2020 se sont élevées à CHF 5'039'645.91, dont à déduire CHF 1'445'448.85 de subventions et de participations de tiers. Ainsi, les investissements nets ont atteint le montant de CHF 3'594'197.06, contre CHF 7'790'776.60 en 2019. Le détail des dépenses d'investissement, objet par objet, figure en fin de la brochure des comptes de l'exercice 2020.

Le degré d'autofinancement s'établit à 89.1%. Cela signifie que la Commune a pu financer par ses propres ressources pratiquement l'entier de ses dépenses d'investissement.

Découvert au bilan

Le découvert figurant à l'actif du bilan au 1er janvier 2020 s'élève à CHF 15'971'785.48. Ce chiffre est la résultante des exercices déficitaires enregistrés les années précédentes. Après enregistrement du déficit de CHF 7'283'112.60, le découvert au 31 décembre 2020 se monte à la somme de CHF 23'254'898.08. Afin de pouvoir retrouver un bilan équilibré, il faudra que les comptes des futurs exercices soient à nouveau bénéficiaires, condition impérative pour amortir le découvert.

Variations principales par rapport au budget 2020

Charges

Budget 2020	CHF	161'516'000.—
Comptes 2020	CHF	157'117'746.—
Différence en francs	CHF	- 4'398'254.—
Différence en pourcent	%	- 2.72

30 – Autorités et personnel

Budget 2020	CHF	46'426'200.—
Comptes 2020	CHF	44'376'978.—
Différence en francs	CHF	- 2'049'222.—
Différence en pourcent	%	- 4.41

La diminution enregistrée s'explique par le fait que tous les postes de travail prévus au budget (qui est l'image d'un effectif complet du personnel) n'ont pas été pour diverses raisons repourvus au cours de l'année 2020. Compte tenu de la correction de la masse salariale budgétisée à hauteur de CHF 1'000'000.— sous compte n° 141.4361.04 (anticipation de postes vacants durant l'exercice), l'économie réelle par rapport au budget est 1 mio de francs, ce qui représente environ huit EPT, sur un effectif prévu de 353.85 EPT.

Par rapport aux comptes de l'exercice 2019, la masse salariale 2020 est stable avec une variation de + 0.02%. Le rapport de gestion de la Municipalité donne tous les renseignements utiles au sujet de la variation de l'effectif du personnel de l'Administration communale.

31 – Biens, services, marchandises

Budget 2020	CHF	25'263'200.—
Comptes 2020	CHF	22'118'887.—
Différence en francs	CHF	- 3'144'313.—
Différence en pourcent	%	- 12.45

Presque tous les postes de la rubrique 31 – Biens, services, marchandises sont inférieur au budget. Ces écarts sont probablement liés à la baisse d'activité due aux mesures sanitaires ordonnées en lien avec le Covid-19.

Il est également important de relever que ce poste diminue de 0.7 mio ou de 3.2% par rapport aux comptes 2019.

32 – Intérêts passifs

Budget 2020	CHF	1'609'900.—
Comptes 2020	CHF	1'582'134.—
Différence en francs	CHF	- 27'766.—
Différence en pourcent	%	- 1.72

La diminution enregistrée provient principalement des renouvellements de crédits à des taux inférieurs.

La communication municipale n° C06/2021 donne toutes les informations utiles au sujet de l'évolution de l'endettement, des intérêts, des cautions et autres garanties. Au 31 décembre 2020, l'endettement brut a augmenté de CHF 4'750'000.—.

La Municipalité présentera, par une prochaine communication, la situation de l'endettement brut et net, tel que défini dans le plafond d'endettement pour la législature 2016-2021.

33 – Amortissements

Budget 2020	CHF	8'977'300.—
Comptes 2020	CHF	8'752'576.—
Différence en francs	CHF	- 224'724.—
Différence en pourcent	%	- 2.50

Cette rubrique est composée des amortissements sur les investissements et des défalcatons sur impôts. La diminution est essentiellement due à ces dernières.

35 – Remboursements, participations et subventions des collectivités publiques

Budget 2020	CHF	47'601'400.—
Comptes 2020	CHF	49'894'046.—
Différence en francs	CHF	2'292'646.—
Différence en pourcent	%	4.82

Ce poste enregistre les deux augmentations suivantes par rapport au budget :

- 440.3526 : depuis le 1er janvier 2018, les communes de Montreux-Veytaux, La Tour-de-Peilz et Vevey se sont associées pour les collectes porte à porte des déchets. La gestion des collectes est assurée par la brigade de propreté. Le financement de la collecte, le transport et le traitement des déchets est dorénavant assuré par la Commune de Montreux

qui joue le rôle de commune boursière, puis qui refacture à La Tour-de-Peilz et Vevey leur part respective calculée au prorata des habitants.

La charge de la participation de Vevey figure au nouveau compte n° 440.3526 et est compensée par la non-utilisation du budget pour la collecte, le transport et le traitement des déchets (comptes nos 3188).

Le chapitre 440 – Gestion des déchets présente un excédent de revenus de CHF 309'883.91 pour l'exercice 2020. Ce montant est attribué au Fonds de réserve pour la gestion des déchets (compte n° 440.3812). Toutefois, il convient de rappeler que la taxe de base par habitant est compensée sous forme d'une remise d'impôts selon l'article 6bis de l'arrêté communal d'imposition. Le montant de cette aide sociale est de CHF 1'368'640.—

- 600.3521 Participation aux coûts de l'association Sécurité Riviera : le décompte définitif de la participation de Vevey représente une charge supplémentaire par rapport au budget de CHF 1'672'062.60. Cet écart est essentiellement dû à la diminution des produits du stationnement.

36 – Aides et subventions

Budget 2020	CHF	27'008'300.—
Comptes 2020	CHF	25'215'866.—
Différence en francs	CHF	- 1'792'434.—
Différence en pourcent	%	- 6.64

L'écart avec le budget provient principalement de l'aide à l'économie locale (mesures liées au Covid-19). En effet lors de la demande du complément au crédit supplémentaire la Municipalité a sollicité le montant maximum qui pouvait être accordé sur les dossiers restant à traiter. Les dépenses effectives ont été inférieures de CHF 1'143'246.—.

38 – Attributions aux fonds et financements spéciaux

Budget 2020	CHF	1'546'300.—
Comptes 2020	CHF	2'244'320.—
Différence en francs	CHF	698'020.—
Différence en pourcent	%	45.14

Ce poste n'appelle pas de remarque particulière. Le principal écart entre le budget et les comptes est dû à la péréquation.

39 – Imputations internes

Budget 2020	CHF	3'083'400.—
Comptes 2020	CHF	2'932'939.—
Différence en francs	CHF	- 150'461.—
Différence en pourcent	%	- 4.88

Ce poste, qui représente la facturation des diverses prestations entre services de la Commune, n'appelle pas de remarque particulière. Son évolution est identique à celle du poste 49.

Revenus

Budget 2020	CHF	152'752'100.—
Comptes 2020	CHF	149'834'633.—
Différence en francs	CHF	-2'917'467.—
Différence en pourcent	%	- 1.91

40 – Impôts

Budget 2020	CHF	75'510'000.—
Comptes 2020	CHF	69'304'515.—
Différence en francs	CHF	- 6'205'485.—
Différence en pourcent	%	- 8.22

Les explications détaillées sont mentionnées dans le chapitre « Impôts ».

41 – Patentes, concessions

Budget 2020	CHF	1'005'000.—
Comptes 2020	CHF	1'081'086.—
Différence en francs	CHF	76'086.—
Différence en pourcent	%	7.57

Ce poste n'appelle pas de remarque particulière.

42 – Revenus du patrimoine

Budget 2020	CHF	11'867'900.—
Comptes 2020	CHF	11'711'068.—
Différence en francs	CHF	- 156'832.—
Différence en pourcent	%	- 1.32

L'écart enregistré résulte des postes suivants :

- une diminution du revenu des immeubles ;
- des gains comptables sur le portefeuille titres.

43 – Taxes, émoluments, produits des ventes

Budget 2020	CHF	15'902'100.—
Comptes 2020	CHF	13'260'266.—
Différence en francs	CHF	-2'641'834.—
Différence en pourcent	%	- 16.61

La diminution enregistrée par rapport au budget provient pour l'essentiel des postes suivants :

- 141.4361 : pas d'encaissement d'allocation perte de gain et maternité
- 141.4361.02 – Ristournes d'assurances : budget surestimé
- 141.4361.04 : le correctif de la masse salariale de CHF 1'000'000.— de francs inscrit au budget a été ventilé dans les comptes salaires en fonction des charges effectives ;
- 2962.4355 – Vente de vins des « Vignes de Vevey » : Les mesures sanitaires liées à la pandémie ont fortement limité la ventes des vins ;
- 351.4309 – Contributions compensatoires pour places de parc : encaissements fortement inférieurs au budget et aux années précédentes ;
- 5810*.4360 – Participation des parents : prestations non fournies en raison des mesures sanitaires.

44 – Part à des recettes cantonales

Budget 2020	CHF	2'100'000.—
Comptes 2020	CHF	3'024'766.—
Différence en francs	CHF	924'766.—
Différence en pourcent	%	44.04

Ce poste représente la part de la Commune (5/12èmes) à l'impôt sur les gains immobiliers (compte n° 220.4411) et à l'impôt sur les travailleurs frontaliers (compte n° 220.4414). Le produit de l'impôt sur les gains immobiliers a été supérieur aux budget et aux années précédentes.

45 – Participations et remboursements de collectivités publiques

Budget 2020	CHF	42'955'900.—
Comptes 2020	CHF	48'331'468.—
Différence en francs	CHF	5'375'568.—
Différence en pourcent	%	12.51

Ce poste enregistre des variations divergentes, soit :

- le décompte de la péréquation 2020 plus favorable que les acomptes calculés. Voir les explications données plus bas ;
- la compensation cantonale RIE III a été inférieur au budget ;
- une surestimation du budget du financement du réseau REVE (Réseau Enfance Vevey et Environs) à charge des partenaires.

46 – Autres participations et subventions

Budget 2020	CHF	45'800.—
Comptes 2020	CHF	23'086.—
Différence en francs	CHF	- 22'714.—
Différence en pourcent	%	- 49.59

Ce poste de faible importance comprend la participation de tiers à des charges communales dans les domaines de l'éducation, du trafic et de l'énergie et varie en fonction des dépenses réelles facturées.

48 – Prélèvements sur fonds et financements spéciaux

Budget 2020	CHF	282'000.—
Comptes 2020	CHF	165'439.—
Différence en francs	CHF	- 116'561.—
Différence en pourcent	%	-41.33

Ce poste n'appelle pas de remarque particulière.

49 – Imputations internes

Budget 2020	CHF	3'083'400.—
Comptes 2020	CHF	2'932'939.—
Différence en francs	CHF	- 150'461.—
Différence en pourcent	%	- 4.88

Ce poste, qui représente la facturation des diverses prestations entre services de la Commune, n'appelle pas de remarque particulière. Son évolution est identique à celle du poste 39.

Péréquation financière et cohésion sociale

Les écarts, en notre faveur, résultants du décompte définitif 2019 ont permis d'alimenter le fonds de réserve pour la péréquation.

Le décompte provisoire 2020 de la péréquation financière intercommunale et de la cohésion sociale est détaillé ci-dessous. Les données chiffrées cantonales utilisées pour le calcul de la péréquation ne sont, à ce jour, pas encore connues des Communes.

L'accord conclu entre le Canton et les communes n'influence pas encore les montants calculés pour 2020.

Facture sociale (péréquation indirecte)

acomptes payés	CHF	18'207'153.—
décompte 2020	CHF	15'061'477.—
solde à recevoir	CHF	3'145'676.—

Cet écart s'explique principalement par des rentrées d'impôts conjoncturels exceptionnelles dans d'autres communes vaudoises ; impôt sur les successions et donations exceptionnellement élevé. Ces impôts exceptionnels se répercutent sur le montant à payer par l'ensemble des communes.

Péréquation directe

acomptes payés	CHF	422'197.—
décompte 2020 (corrigé)	CHF	- 1'999'885.—
solde à recevoir	CHF	2'422'082.—

La péréquation directe se compose, pour Vevey, de 4 couches.

- Alimentation du fonds de péréquation : Il s'agit du montant versé afin de financer la péréquation directe. Il se calcul en nombre de points d'impôt et de la valeur de ce dernier. La somme versée est de CHF 16'938'319.— inférieur aux acomptes pour CHF 1'589'707.—
- Couche population : il s'agit d'une somme en faveur des communes en fonction du nombre d'habitants au 31 décembre. Le montant du décompte est de CHF 14'674'934.— inférieur aux acomptes pour CHF 234'252.—
- Couche solidarité : il s'agit d'une somme en faveur des communes en fonction de l'écart entre le point d'impôt communal par habitant et le point d'impôt moyen sur l'ensemble du canton Le montant du décompte est de CHF 2'009'370.— pour un acompte de zéro. Ce

montant en notre faveur est principalement dû à la progression de la valeur du point moyen cantonal par habitant qui est, pour 2020, supérieur à la valeur du point par habitant pour Vevey.

- Dépenses thématiques : il s'agit d'une somme en faveur des communes calculées selon un décompte prenant en compte le coût des transports (et des forêts pour les communes concernées). Ce montant n'est, à ce jour, pas encore connu. Dès lors un montant identique au budget a été pris en compte soit CHF 2'253'900.—.

Réforme policière

acomptes payés	CHF	1'210'734.—
décompte 2020	CHF	1'013'167.—
solde à recevoir	CHF	197'567.—

Impôts

Les recettes fiscales sont détaillées dans un tableau annexé au présent préavis qui présente leur évolution pour la période 2014 – 2020, avec un comparatif par rapport aux budgets 2020 et 2021, ainsi qu'aux comptes 2019.

Pour rappel, le taux d'imposition communal a été diminué de 1.5 points dès l'année 2020, passant ainsi de 76 à 74.5.

Afin d'avoir une vision comparable dans le temps, tous les éléments fiscaux du tableau ont été standardisés au taux de 74.5. Sauf mention contraire, les commentaires qui suivent sont également basés sur une analyse à taux standardisés.

Résultat global

Les recettes fiscales pour l'année 2020, s'élèvent à CHF 74'864'370, soit (y compris l'impôt sur les gains immobiliers et l'impôt sur les travailleurs frontaliers – rubrique 44):

- CHF 6'438'629 ou 8.02 % de moins que le budget ;
- CHF 5'670'225 ou 7.13 % de moins que les comptes de l'exercice 2019.

Il convient de préciser que le montant des recettes fiscales comprend non seulement les acomptes 2020 facturés au taux de 74.5, mais également les éléments des années antérieures (écarts entre les taxations et les acomptes facturés, ou rattrapages) qui, eux, sont toujours calculés sur la base de l'ancien taux de 76. Il est donc délicat de procéder à une comparaison fiable d'une année sur l'autre lors d'un changement de taux. Il faut quelques années pour que cet effet « changement de taux » s'estompe et devienne réellement marginal.

Analyse par type d'impôt

Personnes physiques

L'impôt sur le revenu des personnes physiques mis en compte pour l'exercice 2020 est inférieur de 2.49 mio ou de 6.47% par rapport au montant inscrit au budget. Le produit de cet impôt, qui représente le 48% des recettes fiscales communales, était stable depuis 2017. Il est probable que des contribuables financièrement touchés par les mesures sanitaires aient demandé une modification des acomptes 2020.

L'impôt sur la fortune pour 2020 est supérieur de CHF 194'427.36 ou de 4.14% par rapport au budget. Le produit de cet impôt est en augmentation par rapport à l'exercice 2019 (+ CHF 250'994.78).

L'impôt sur les prestations en capital est prélevé conformément aux dispositions de l'art. 49 LI, sur les versements provenant de la prévoyance professionnelle (2ème pilier et 3ème pilier). Cet impôt varie par conséquent en fonction des prestations en capital versées par les caisses de pensions. L'impôt encaissé en 2020 a été supérieur à l'année 2019 qui était basse. Le montant 2020 se rapproche de la moyenne des années précédentes.

L'impôt à la source est inférieur au budget de CHF 157'451.61 ou de 3.82% et aux comptes 2019 de CHF 46'421.43 ou de 1.16%. Cet impôt peut fluctuer de manière importante d'une année à l'autre.

L'impôt sur la dépense est inférieur d'environ CHF 240'000.— au budget et d'environ CHF 320'000.— aux comptes 2019. Le montant de l'année 2020 est particulièrement bas.

Personnes morales

L'impôt sur le bénéfice net des sociétés est supérieur au budget de CHF 6'958'942.70 par contre l'impôt sur le capital est inférieur au budget de CHF 10'530'867.90.

Ces écarts sont dus aux réformes fiscales RFFA et RIE III. En effet, l'impôt spécial sur les holdings a été supprimé. En parallèle, le taux d'imposition a été réduit et l'imposition du capital jouit d'une franchise. Ces réformes ont créé une bascule de l'impôt sur le capital vers l'impôt sur le bénéfice. Malheureusement, pour la Ville de Vevey, cette bascule n'a pas été complète et la perte de recettes fiscales est de 3.6 mio par rapport au budget. Selon des informations données par l'ACI, la situation doit se normaliser dans les années à venir.

Le montant de la compensation RFFA / RIE III est, en chiffres réels, de 1'535'089.19 pour 2020 alors qu'il était de CHF 3'306'671.55 en 2019.

Autres recettes fiscales

Les droits de mutation sont supérieurs au budget de CHF 270'397.45 pour un total de CHF 1'570'397.45.

L'impôt sur les gains immobiliers est supérieur aux prévisions budgétaires de CHF 895'879.35 pour un total de CHF 2'095'879.35.

Ces deux impôts, de nature conjoncturelle, sont en relation directe avec les transactions immobilières réalisées sur le territoire de Vevey et peuvent varier fortement d'une année à l'autre.

L'impôt sur les successions et les donations présente un rendement inférieur au budget mais 2020 reste une "bonne" année en comparaison des années précédentes. De nature totalement aléatoire, cet impôt peut enregistrer d'importantes variations d'une année à l'autre. Par ailleurs, le 50% du produit de cet impôt sert à financer la péréquation indirecte (cohésion sociale).

Enfin, rappelons que l'impôt foncier est prélevé au taux de 1.5‰ depuis 2017, contre 1.2‰ les années précédentes.

Pandémie du Covid-19

Il est difficile d'évaluer le coût de la pandémie du Covid-19. Le premier problème est de délimiter le périmètre des coûts éligibles. Ces coûts (ou non-recettes) peuvent avoir plusieurs formes : coûts spécifiques, exonération, aides versées, subventions versées sans prestations fournies, dépenses anticipées, non-facturation pour des prestations non fournies par la Ville... Cette pandémie a également généré quelques économies.

Le récapitulatif ci-dessous est une tentative certainement incomplète de chiffrer ces coûts :

- Achats de matériel de protection et de désinfection	CHF	167'589.92
- Aides à l'économie	CHF	1'205'000.—
- Gratuité des loyers	CHF	151'754.—
- Remboursement abonnements du marché et taxe terrasses	CHF	117'046.—
- Bon d'achat BienWenue	CHF	211'500.—
- Participation des parents (F, E)	CHF	1'034'837.29
- Non-facturation aux communes (E)	CHF	28'249.90
- Diminutions de subvention (E)	CHF	48'651.75
- Fermeture d'installations (S)	CHF	31'010.80
- Personnel de remplacement (F)	CHF	<u>104'924.20</u>
Sous-total	CHF	3'100'563.86
- Economies dont nourriture (F, E)	CHF	- 319'330.38
- Economies sur activités (E, S)	CHF	- 274'343.40
- Aides cantonales (F)	CHF	<u>- 238'264.40</u>
Total	CHF	<u>2'268'625.68</u>

(F = secteur Famille, E = secteur Education, S = secteur Sports)

Divers outils informatiques nécessaires au télétravail ont dû être acquis. Ces frais peuvent être en partie considérée comme des dépenses anticipées dans le cadre de la numérisation du travail.

Les subventions aux associations et aux acteurs culturels ont été maintenues et versées. Cela a permis à ces entités sportives, culturelles ou autres de financer les frais déjà engagés pour les activités planifiées en 2020 mais non réalisées et ainsi éviter leur dissolution.

L'influence financière des mesures sanitaires liés la pandémie du Covid-19 appliquées en 2020 (et en 2021) se fera sentir encore pendant plusieurs années. Cela dépendra de la durée nécessaire à la reprise économique et à la création d'emplois. En sachant que la manière de travailler a évolué, que les loisirs se sont modifiés et que de nouvelles habitudes ont été prises, cette reprise sera probablement très variable selon les secteurs d'activités et risque de subir quelques soubresauts.

Bilan

L'examen des divers postes du bilan de la ville (voir tableau "Bilans comparés" en annexe) permet de faire les commentaires suivants :

Actif

910 - Disponibilités

La trésorerie disponible diminue de 3.2 mio par rapport au 31 décembre 2019. Cette diminution est à mettre en relation avec la diminution des engagements courants à fin 2020.

911 - Débiteurs et comptes courants

Ce poste est stable par rapport au 31 décembre 2019.

912 - Placements du patrimoine financier

Ce poste comprend, pour l'essentiel, les propriétés communales (terrains et bâtiments) faisant partie du patrimoine financier, soit celles qui ne sont pas absolument nécessaires à l'accomplissement des tâches de la Commune et qui, de ce fait, peuvent être aliénées.

Selon les dispositions de l'article 26 du règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes, les immeubles du patrimoine financier doivent figurer à l'actif du bilan, à concurrence de leur estimation fiscale.

Le détail des propriétés communales est donné dans la brochure des comptes.

Ce poste enregistre une augmentation de près de CHF 200'000.— (titres et placements du patrimoine financier) – Legs Anne-Marie Zeerleder-Thormann (Musée Jenisch).

913 - Actifs transitoires

Ce poste enregistre les comptes de liaison avec les fonds spéciaux et rentiers hors bilan de la Ville, ainsi que les produits à recevoir et les charges payées d'avance. L'augmentation est de 5.6 mio par rapport au 31 décembre 2019.

914 - Investissements du patrimoine administratif

La diminution est de 4.5 mio par rapport au 31 décembre 2019. Elle s'explique par les investissements réalisés en 2019, diminués des amortissements et des recettes d'investissement. Le détail des investissements et amortissements par objet figure dans la brochure des comptes.

915 - Titres du patrimoine administratif

Le détail du portefeuille des titres détenus par la Commune figure également dans la brochure des comptes. Ce poste est stable d'un exercice à l'autre.

919 - Découvert

Il enregistre le déficit de l'exercice 2020 de CHF 7'283'112.60 et augmente à CHF 23'254'898.08.

Passif

920 - Engagements courants

Ce poste correspond, pour l'essentiel, aux fournisseurs (factures à payer) enregistrés avant le 31 décembre 2020 et payables en 2021. Il diminue de 4.2 mio par rapport au 31 décembre 2019.

921 - Dettes à court terme

Les dettes à court terme (durée inférieure ou égale à 12 mois) augmentent de 15 mio.

922 - Emprunts à moyen et long termes

La dette à moyen et long termes a, quant à elle, diminué de CHF 10'250'000.—.

Voir la communication n° C06/2021 présentant l'évolution de l'endettement.

925 - Passifs transitoires

Ce poste enregistre les charges à payer et les produits reçus d'avance. Il augmente de 3.6 mio par rapport au 31 décembre 2019.

928 - Financements spéciaux et Fonds de réserve

Ce poste augmente de 1.9 mio et les mouvements enregistrés au cours de l'exercice figurent dans la brochure des comptes sous chapitre VI.

Conclusions

La Municipalité ne peut se déclarer satisfaite du résultat du bouclage des comptes de l'exercice 2020 qui présentent un déficit, même si celui-ci est inférieur au budget. Cette diminution de déficit est essentiellement due au décompte de la péréquation et cohésion sociale favorable mais ce dernier est fortement influencé par des recettes conjoncturelles dans d'autres communes.

Le déficit 2020 de plus de 7 mio a pour conséquence d'augmenter le découvert du bilan qui passe de 16 à 23.2 mio. Ce n'est qu'avec des exercices bénéficiaires que ce découvert pourra être résorbé.

Un point négatif est que les réformes fiscales fédérales et cantonales ont un impact important sur les finances communales. En parallèle, les compensations sont, malheureusement, en diminution. Il faudra plusieurs années avant que la situation se stabilise.

Les effets néfastes sur l'économie locale provoqués par les mesures sanitaires de la crise du Covid-19 vont impacter les recettes fiscales pendant plusieurs années encore.

Il faut espérer une sortie rapide de la pandémie du Covid-19 et de ses effets sur l'économie locale, nationale et mondiales.

Dans la perspective de l'élaboration des futurs projets de budget, il existe toujours une grande incertitude concernant l'impact sur les recettes fiscales des personnes morales de l'abandon des statuts fiscaux spéciaux (RFFA / RIE III vaudoise). Il faudra plusieurs années afin que la situation se stabilise.

Bien que les efforts visant à maintenir des finances communales équilibrées ne doivent pas être relâchés, il n'est pas faux de penser que seul le « petit équilibre » (soit un autofinancement égal ou supérieur à zéro) soit possible ces prochaines années.

Comme par le passé, il convient de suivre avec attention les éléments suivants :

- les incidences de la pandémie du Covid-19 ;
- l'évolution de la conjoncture suisse et régionale ;
- l'évolution de la conjoncture mondiale (récession, conflits, instabilité) ;
- l'évolution des taux d'intérêt ;
- l'évolution de l'inflation ;
- les conséquences financières de la future réforme de la péréquation ;
- l'impact sur le budget de fonctionnement de la mise en exploitation des nouveaux investissements réalisés.

* * * * *

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU** le préavis n° 15/2021 du 10 mai 2021, concernant "Comptes communaux de l'exercice 2020"
- VU** le rapport de la commission de gestion chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour

d é c i d e

d'approuver les comptes de l'exercice 2020, soit :

1. Comptes de la Ville
2. Comptes des fonds spéciaux gérés par la Ville

et d'en donner décharge à la Municipalité.

Au nom de la Municipalité
la Syndique le Secrétaire a.i.



Elina Leimgruber P.-A. Perrehoud

Municipal-délégué : M. Yvan Luccarini, municipal des finances et de l'économie

Annexes : - Recettes fiscales 2014 – 2020
- Evolution de l'autofinancement 2013 - 2020
- Brochure des comptes 2020

Commune de Vevey

Comptes 2020

Recettes fiscales

Tous les éléments standardisés au taux de 74.5 (en milliers de francs)		Budget	Budget	Comptes	C20-B20	C20-C19						
		2021	2020	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014		
	Taux d'impôt communal	74.5										
4001	Impôt sur le revenu	38'077	38'500	36'007	37'932	37'901	37'722	34'776	35'282	36'332	-6.47%	-5.07%
4001	Impôt sur les prestations en capital	640	640	586	380	793	652	515	608	532	-8.43%	54.16%
4002	Impôt sur la fortune	4'677	4'700	4'894	4'643	4'614	4'637	4'061	4'140	4'301	4.14%	5.41%
4003	Impôt à la source	4'071	4'120	3'963	4'009	3'099	4'691	3'041	4'860	4'172	-3.82%	-1.16%
4004	Impôt sur la dépense	534	540	302	619	431	543	446	547	419	-44.14%	-51.27%
4011	Impôt sur le bénéfice net	4'915	4'800	11'759	6'767	7'084	10'025	10'171	9'086	9'051	144.98%	73.76%
4519	Compensation RIE III / RFFA	2'405	2'693	1'535	3'307						-43.00%	-53.58%
4012	Impôt sur le capital	11'570	11'570	1'039	11'599	11'944	11'450	11'404	10'934	11'047	-91.02%	-91.04%
	Sous-total 4011+4012+4519	18'890	19'063	14'333	21'673	19'028	21'475	21'576	20'020	20'098	-24.81%	-33.87%
4013	Impôt complémentaire sur les immeubles des sociétés	530	530	750	595	511	546	533	513	417	41.45%	26.07%
4040	Droits de mutation	1'400	1'300	1'570	1'296	1'589	1'148	1'361	1'870	1'335	20.80%	21.15%
4050	Impôt sur les successions et donations	2'500	3'050	2'559	959	4'177	3'920	2'245	1'398	1'667	-16.10%	166.92%
4061	Impôt sur les chiens	60	60	55	65	57	56	54	53	53	-8.50%	-16.06%
4090	Impôts récupérés après défalcation	400	400	147	282	210	143	636	509	174	-63.35%	-48.08%
4411	Impôt sur les gains immobiliers	1'200	1'200	2'096	643	1'617	530	448	816	824	74.66%	225.87%
	Total	72'978	74'103	67'261	73'097	74'028	76'062	69'692	70'618	70'324	-9.23%	-7.98%
4020	Impôt foncier	5'500	5'300	5'674	5'530	5'243	5'141	4'104	3'777	3'701	7.06%	2.60%
4414	Impôt sur les travailleurs frontaliers	889	900	929	907	846	904	1'024	1'005	1'000	3.21%	2.37%
	Total	79'367	80'303	73'864	79'535	80'117	82'107	74'820	75'400	75'025	-8.02%	-7.13%

EVOLUTION DE L'AUTOFINANCEMENT 2013 à 2020

	B 2021	C 2020	B 2020	C 2019	C 2018	C 2017	C 2016	C 2015	C 2014	C 2013
33 - Amortissements	9'203'300	8'752'576	8'977'300	9'370'027	10'900'442	8'435'504	8'541'072	8'833'913	9'478'413	8'880'837
332 - Amortissements supplémentaires						2'200'000	1'631'000			
38 - Attributions aux fonds de réserve	2'096'900	2'244'320	1'546'300	2'452'380	2'416'009	3'339'599	1'736'568	1'359'634	1'923'977	1'227'847
48 - Prélèvements sur les fonds de réserve	-242'000	-165'439	-282'000	-406'390	-2'806'105	-237'600	-321'546	-744'804	-1'935'196	-2'604'950
424 - Gains comptables sur patrimoine financier		-346'848		-665'899	-198'666	-1'170'700	-2'020'025	-55'337	-411'831	-237'293
9123 - Vente d'immeubles et de terrains										
Résultat de l'exercice	-10'826'100	-7'283'113	-8'763'900	-3'908'416	79'608	125'568	-5'802'803	-1'748'480	594'862	-978'902
Autofinancement	232'100	3'201'496	1'477'700	6'841'702	10'391'288	12'692'371	3'764'266	7'644'927	9'650'225	6'287'539

Autofinancement moyen 2013-2020

7'559'227

Autofinancement moyen 2017-2020

8'281'714

